Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ droctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la Liberté.)

La presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

13e ANNÉE — NUMÉRO 182. VENDREDI 10 AOUT 1883.

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENT	1 an	6 mois	3 mois
Suisse	fr. 20	11	6
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	36	19	10

Rédaction et Expédition
Bureaux : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Bureau des annonces : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

UN DERNIER MOT

A PROPOS DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES

(Suite et fin.)

Laissons maintenant les vieux parchemins du gouvernement de 1848 et examinons la réponse, en six numéros, de notre contradicteur.

Nous rappelant la maxime de Boileau :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire,

nous nous efforcerons d'être aussi brefs que possible, pour ne pas, du reste, abuser des colonnes qui nous ont été obligeamment ouvertes dans la *Liberté*.

On nous dit qu'« il ne faut pas perdre de vue la base sur laquelle la Caisse hypothécaire est établie pour juger de sa position et censurer ses actes ». Eh bien soit ! Vous avouez donc alors qu'en donnant une autre base à un Crédit foncier on obtiendrait des améliorations *que vous n'êtes pas en état de fournir*. Pourquoi dès lors combattre l'idée de la création d'un autre établissement dont l'organisation bénéficierait de l'expérience acquise, expérience que vous ne voulez pas reconnaître, persuadé que *tout a été fait* pour le mieux par les financiers *de 1853 et* qu'après eux *il* n'y a plus qu'à dire : *Amen*.

Le *Bien public* a entendu « beaucoup de personnes exprimer l'opinion que la Caisse d'amortissement ferait mieux de renoncer aux opérations de banque dont les bénéfices deviennent de plus *en plus aléatoires.* » C'est un peu notre avis. Nous l'avons exprimé dans notre première correspondance. Il ne nous déplairait pas de voir la réalisation de notre idée d'un Crédit foncier par la transformation de la Caisse d'amortissement. Celle-ci abandonnerait l'escompte pour s'occuper de placements hypothécaires. Nous sommes charmé de voir notre contradicteur lui-même reconnaître la justesse d'une partie de nos *desiderata*.

Le *Bien public* nous comprend mal quand il suppose que par amortissement facultatif nous voulons donner au débiteur le droit d'amortir *quand* et *ce que* bon lui semble, sans tenir compte des stipulations du titre. Cela n'est pas raisonnable et ce n'est pas ainsi que nous l'entendons.

Vous avez deux classes de débiteurs. Ceux qui n'ont pas d'autres charges que leur dette hypothécaire, et ceux qui sont en outre obérés auprès de nos multiples banques prêtant sur cautionnement. Telle est la situation. Une partie des débiteurs de la première catégorie préfèreront sans doute amortir leurs dettes ; d'autres tiendront au contraire à appliquer leurs épargnes à agrandir leur propriété, à apporter des *améliorations plus complètes à leurs productions* et à leur outillage. Rien de mieux. Quant aux débiteurs de la seconde catégorie, et ce sont les plus nombreux, ils aimeraient bien mieux se libérer d'abord de leurs billets à 3 ou à 6 mois, au taux du 7 0/0 avec cautionnements compromettants, que d'amortir leur dette hypothécaire au taux du 4 3/4 0/0. Au moment de la demande du prêt nous voudrions que l'emprunteur soit appelé à choisir le mode qui lui convient. Laissons donc chacun administrer ses affaires comme il l'entend. Vos *débiteurs ne sont pas sous tutelle*. Tous vos amortissements obligatoires ne rendront pas économe le *dissipateur*. Cela est si vrai que dans la plupart des investitures qui sont prononcées, on est presque sûr de trouver la Caisse hypothécaire avant soi, en premier rang. Ah ! l'amortissement est une excellente chose ! *Personne ne le conteste, mais encore faut-il qu'il soit appliqué avec* intelligence. Par le système obligatoire, vous forcez l'agriculteur à rembourser ses dettes les moins onéreuses pendant qu'il se voit dans la dure nécessité de continuer *le service de celles qui lui pèsent* le plus lourdement. Vous forcez l'agriculteur à administrer sa fortune d'une manière inepte !

Nous sommes du reste heureux de constater que dans cette question notre manière de voir est conforme à celle que M. Weck-Reynold exprimait lui-même en *1867, et nous remercions le Bien public* d'avoir mis sous nos yeux ce passage d'un discours de l'homme d'Etat conservateur que nous venons de nommer :

« On pourrait soulever la question de savoir s'il convient d'établir un amortissement annuel, ou s'il n'est pas préférable de ne poser aucune règle, mais de profiter des excédents de recettes, qui peuvent se présenter, pour diminuer le passif. Quant à nous, *nous n'hésiterions pas à adopter l'amortissement facultatif*. En effet, l'amortissement, pour être sérieux, doit être fait avec des excédents de recettes et ne peut l'être que de cette manière, et *s'il est obligatoire*, sans que les excédents existent réellement, *il devient plus onéreux qu'avantageux ; il ne devra donc pas exister*. »

En matière financière, comme sur toute autre question, ayant à choisir entre Weck-Reynold et Julien Schaller, on comprendra *que nous préférions nous abriter sous l'au*torité du premier.

Nous n'ignorons pas d'ailleurs que ce système est un doux oreiller de paresse pour la direction et l'administration qui voient les garanties de chaque titre s'améliorer chaque année. Nulle nécessité dès lors de se renseigner de temps à autre sur l'état des immeubles grevés. Mais on voudra *bien admettre* que chacun ne se place pas au point de vue étroit et exclusif de l'intérêt d'un établissement financier ; mais sans négliger celui-là, on peut cependant en préférer un autre et envisager les avantages qu'il serait utile d'accorder à la propriété *foncière. Le but vraiment moralisa*teur que doit se proposer l'économiste qui s'occupe de la situation agricole dans notre canton, c'est d'arriver à l'extinction graduelle et avant toute autre des engage*ments sur papiers divers qui bourrent les portefeuilles de nos banques. Et celui-là* sera vraiment l'ami de son pays, qui facilitera ce grand progrès par lequel l'usage des billets à ordre sera réduit, la pratique du cautionnement restreinte, les dépenses et courses inutiles diminuées, les abus de la boisson moins fréquents et l'épargne considérablement accrue. X.

NOUVELLES SUISSES

Militaire. — La Société fédérale des officiers, qui se réunit à Zurich du 11 au 13 août, aura à l'ordre du jour de ses séances de nombreux sujets de discussions : Pour l'*infanterie :* 1° la question des sous-officiers, préparée par des rapports de sections ; 2° la proposition de Vaud sur l'équipement ; 3° le rapport de Genève sur les munitions nécessaires ; 4° propositions éventuelles de sections ou d'officiers relatives à cette arme. — Pour l'*état-major général :* l'activité des officiers de ce corps hors de leur service. — Pour l'*artillerie :* diverses questions d'organisation et d'armement. — Pour la *cavalerie :* 1° l'organisation et l'emploi de la cavalerie de landwehr ; 2° le recrutement et la solde des trompettes ; 3° la demande que le département militaire appelle aussi les chefs de régiments aux rassemblements de troupes de l'année antérieure ; 4° le ferrage d'hiver. — Pour le *génie :* 1° simplification de l'équipement des pontons ; 2° rapport sur les torpilles terrestres ; 3° appareils de signaux optiques. — Pour l'*administration :* 1° réquisition des chevaux ; 2° examen du nouveau règlement d'administration. — Pour les *troupes sanitaires :* modification dans l'avancement des sous-officiers. — Enfin pour les *vétérinaires :* réorganisation des cours de répétition.

—

Sociétés. — La Société de Zofingue a tenu les trois derniers jours de juillet sa 65e assemblée générale.

Dans la séance du lundi, qui a duré six heures, on a discuté la question de la liberté des cultes et du droit d'association en Suisse à propos de l'Armée du Salut. Deux rapports sur ce sujet ont été lus, l'un en allemand, l'autre en français. Le premier approuvait les mesures prises récemment par certains gouvernements cantonaux ; le second réclamait au contraire la liberté pour tous et reprochait aux conseils d'Etat de Genève, Neuchâtel et Vaud d'avoir violé la Constitution pour plaire à la population excitée contre les salutistes : dans la discussion, la grande majorité des assistants s'est rangée à cette dernière opinion.

Dans la séance de mardi, il a été décidé, entre autres, de publier une histoire précise et complète de la Société de Zofingue. Le nouveau Comité central est échu à la section de Bâle.

—

Diplomatie. — D'après un journal russe, le gouvernement serait décidé à transformer en simple légation ou consulat général le poste diplomatique de Berne, en raison de la non participation officielle de la Suisse aux fêtes de Moscou.

—

Berne

Sont reçus membres du ministère de l'Eglise catholique bernoise : MM. Aloïs Eberle, d'Amden (Saint-Gall), Adolphe Eng, de Stusslingen (Soleure), et Adolphe Chrétien, de Tremblecourt (France).

---

7 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

VAILLANT LE JUREUR

PAR J. M. VILLEFRANCHE

(*Suite.*)

III

RÉSOLUTIONS HÉROÏQUES

A ces paroles du digne prêtre, le paysan se leva en sursaut, croisa les bras sur sa poitrine et fixa sur son interlocuteur un regard qui pénétra celui-ci jusqu'au fond de l'âme :

« Monsieur le curé, monsieur le curé, eh bien, moi je ne reculerai pas ! on m'appelle tantôt Vaillant le jureur, tantôt Vaillant le têtu : le têtu enterrera le jureur, et mon fils n'héritera que d'un seul de mes surnoms.

— Un instant, dit le prêtre, *le saisissant par la* main ; songez, Vaillant, songez que vous avez un fils et une fille, que votre fortune, après vous, leur appartient.

— Je songe que je ne veux pas enseigner à mes enfants un vice qui déjà les fait rougir de moi. Je songe que je les laisserai plus riches, avec quelques centaines de francs de moins et des habitudes complètement chrétiennes, qu'avec la fortune la plus ronde du canton et une éducation telle que Vaillant le jureur la peut seule donner. Je jure devant vous et devant Dieu...

— *Arrêtez, cria le prêtre se levant à son tour ;* ne vous engagez pas par un serment qui lie votre conscience, et vous expose peut être à un parjure. Il suffira, mon ami, d'une parole d'honnête homme donnée devant moi, votre témoin.

— Eh ! reprit le paysan avec emportement, vous ne savez pas de quoi un Vaillant est capable pour garder un serment. Je jure devant mon Dieu et devant mon curé de ne plus jamais blasphémer, ou de me punir d'une amende que je doublerai chaque fois que j'aurai manqué à ma promesse, en commençant par cinq francs, et puisse, si j'y manque, le tonnerre de Dieu... »

Ici, un des jurons les plus sonores de son répertoire. Il en devint tout pâle. Le curé ne put retenir *un sourire qu'il réprima* soudain.

« — Là, là, là ! que vous disais-je ! Vous ne savez *pas à quoi vous vous engagez.*

— Pour celui-là, monsieur le curé, je veux être pendu si je... si je... je dis que je ne sais pas d'où il vient. Ah ! s... b... de langue ! »

Il s'embrouilla de plus en plus, frappait du pied *et s'arrachait* la *moustache. Il reprit* après une pause, et avec une sombre énergie :

« Malheureux ! tu te crois chrétien, et le blasphème chez toi coule de source ! Ça ne fait rien, monsieur le curé ; c'est dit, ça tient. Et la preuve... »

Il tira de son gousset une large pièce blanche et la mit dans la main du prêtre, en lui disant :

« Et d'une, monsieur le curé ; voilà l'étrenne ! A la seconde ce sera 10 fr. Maintenant, à moi, *amour paternel ! Il s'agit de ne pas mettre ma* femme et mes enfants sur la paille ! »

Le curé, ému de cette prosopopée naïve, revint et serra avec effusion la main qui tenait la pièce, mais il refusa celle-ci.

— Gardez-là, Vaillant ; je veux dire, réservez-vous le plaisir de la donner vous-même. Vous exercerez ainsi une autre vertu, la charité, et il *n'y a aucun mal à ce que vous donniez* encore cet exemple. Vous ne serez pas embarrassé, allez. Vous avez à *votre porte* la mère Chaudon, qui s'est vue obligée de vendre jusqu'à son chat, ne pouvant plus le nourrir ; et Paul Charmot, ce jeune paralytique, tout perclus de rhumatisme à la fleur de l'âge, et dont la femme s'efforce vainement de soutenir par son travail une demi-douzaine *de marmots*. Quand on veut donner, on n'a que l'embarras du choix. »

Il le retint encore quelque temps pour le met*tre en garde contre les occasions, mères des re*chutes, et pour le prévenir contre les exagérations d'une conscience mal éclairée. Il lui expliqua qu'il n'y a de blasphèmes proprement dits que ceux où le nom de Dieu ou d'une chose sacrée se trouve mêlé outrageusement, mais que les b... les f... et autres expressions de ce genre sont plutôt des grossièretés que des blasphèmes, des fautes contre la bienséance que contre la religion. Il le conjura surtout de chercher sa force en Dieu, dans la prière, dans l'usage des sacrements, et il lui donna rendez-vous au tribunal de la pénitence.

« Je vous laisse, ajouta-t-il, sur ce mot sorti de votre cœur : « A moi, amour paternel ! » Vous verrez que la pensée de l'avenir de vos enfants *vous sera une sauvegarde puissante.*

— Et ma femme, demanda Vaillant, dois-je lui confier ma *résolution ? La perspective de l'argent* à perdre va joliment la vexer !

— N'importe ; ne lui cachez rien. J'ai dans l'idée que la perspective dont vous parlez vous servira beaucoup. Adieu, mon ami. Je prierai pour vous, demain, au saint sacrifice, et plus d'une *fois*, dans chacune des *journées de combat* qui commencent pour vous, ma pensée se reportera vers vous, et mon âme *s'unira à la vôtre pour* implorer le secours d'en haut. Adieu. Et puisse le père de miséricorde qui vous entend, agréer et bénir le nouvel athlète qui s'apprête à la lutte pour sa gloire !

La nuit tombait. Ils se quittèrent, non sans remercier Dieu, chacun dans son cœur, de l'heureux résultat de leur conversation. Le Curé s'étant retourné, leurs yeux se rencontrèrent de nouveau, et le Curé reporta *les siens, chargés de reconnais*sance, vers le ciel.

Bibi, sentant l'écurie, se remit en marche d'un pas alerte ; le chien trottait et cabriolait devant comme si rien ne lui fût arrivé : Vaillant suivait pensif et recueilli.

Il rentra chez lui, pour recevoir de sa femme, concernant la durée de son excursion au moulin, quelques observations un peu aigres auxquelles il *répondait d'ordinaire par des jurons*, mais qui, ce soir-là, restèrent sans réplique.

Zurich

Du 13 au 15 août, la société des végétariens allemands aura encore son congrès à Zurich. Le banquet, qui coûte 3 fr., sera servi à la Tonhalle. C'est cher, quand on sait que l'honorable association ne mange que des légumes, ne boit que de l'eau de source coupée avec du sirop.

Schwyz

Lundi dernier, le laminoir appartenant au capitaine Schorno, à Steinen, fonctionnait énergiquement. Tout à coup, des coups se firent entendre au volant, du poids de 150 quintaux et animé d'une vitesse de 130 tours à la minute. *Ces coups se transformèrent* bientôt en craquements horribles.

Les ouvriers s'apercevant qu'il n'était plus possible d'arrêter la machine eurent *encore le temps de se réfugier* en toute hâte dans un bois voisin. Bientôt un craquement plus fort se fit entendre et en un instant les engrenages, les arbres de couche, *les volants*, tout fut brisé en mille pièces. Des morceaux de roue pesant plusieurs quintaux furent *lancés à travers le toit. Des pièces* de fonte de 20 quintaux furent projetées à une hauteur de 50 pieds et en retombant s'enfoncèrent profondément en terre. Le dommage est considérable. Heureusement que personne n'a été tué.

Saint-Gall

Le tapis de pied exposé à Zurich par l'école de tissage du Toggenbourg a été acheté *pour* le Palais fédéral. Il contient les armes des 22 cantons avec la croix fédérale au milieu entourée d'une couronne de laurier et de chêne. Le tout est encadré dans une guirlande de feuillage et de fleurs, exécutée en dix couleurs. Ce tapis mesure 225 centimètres dans un sens et 255 dans l'autre et *pèse 10 kg et demi. Le tissus se compose* de fils d'or, d'argent, de laine, de coton et de soie. Outre cet objet qui attire l'attention des visiteurs, l'école de tissage en question a encore exposé d'autres tapis et tissus divers dont l'exécution est fort belle.

Grisons

On a expédié l'autre jour de Medels en Amérique, 4,000 plantes d'*Edelweiss*. Si le commerce de cette jolie fleur continue dans les mêmes proportions, il sera bientôt inutile d'en rechercher les traces sur nos montagnes.

Argovie

Un asile de pauvres à Schafisheim a été la proie des flammes. Une femme a péri.

Bâle-Ville

Un jeune homme de Bâle avait caché au fond d'une armoire cinq pièces de dix francs en or; il les avait enveloppées *dans un papier* graisseux et réservait cette somme pour sa prochaine entrée au service militaire. *L'autre jour, il voulut revoir son petit trésor*; il ne trouva plus que quelques débris de papier à demi-rongés par les rats. Quant à ses belles pièces d'or, elles avaient disparu; les rongeurs les avaient emmenées. Les cinquante francs ont fini par se retrouver, mais il fallut lever une partie du plancher de la chambre où *les rats avaient élu* domicile.

Tessin

Au nombre des victimes de la *catastrophe* de *Casamicciola* se trouve un *Tessinois*, M. Francesco Sacchi, directeur du gymnase à *Bellinzona*.

Vaud

Lundi, à 4 1/2 heures du matin, un tremblement de terre s'est fait sentir à Yverdon. La secousse a été assez sensible pour faire osciller des objets, et même en déranger de leur place. Un bruit sourd, semblable à un coup de canon éloigné, a été entendu par plusieurs personnes avant le mouvement du *terrain*.

***

Pendant les travaux de terrassements exécutés ce printemps à Yvonand, par les colons internés en ce village, il a été mis au *jour dans un endroit où déjà de semblables* trouvailles avaient été antérieurement faites, une mosaïque romaine *construite en* petites pierres noires et blanches, alternant entre elles, et composant des dessins variés. *Par les soins intelligents* de M. Favre, appointé de gendarmerie, stationné à Yvonand, cette mosaïque a été, dit le *Peuple*, nettoyée et préservée; nous engageons vivement les personnes qui s'intéressent à ces souvenirs d'un autre âge, à aller visiter celui dont nous parlons.

***

Le second essai du chemin de fer Territet-Glion a eu lieu cette après-midi. Une *foule* nombreuse était accourue de Lausanne, de Vevey et des environs pour y assister. Elle avait pris place dans la gare de Territet, sur les deux ponts du nouveau chemin de fer et sur les routes avoisinantes.

A 5 h. 7 m., M. Mayor-Vautier, président du conseil d'administration, a donné le signal *du départ*.

Le *wagon s'est alors mis en branle*, depuis le milieu du parcours seulement.

Il a descendu, sans cable la pente du 57 %, avec la seule garantie des freins.

Ce spectacle était effrayant. Il semble à première vue, au vulgaire, absolument impossible de faire chose pareille.

Le wagon n'en a pas moins accompli le trajet avec une grande lenteur et a été arrêté *à plusieurs reprises uniquement* par le moyen du frein ordinaire.

Lorsque le wagon est arrivé au bas de la rampe, les spectateurs de cet étonnant tour de force ont fait à l'ingénieur de la ligne, M. Riggenbach, une chaleureuse ovation.

***

On lit dans le *Démocrate*, de Payerne :

« Un orage d'une extrême violence, accompagné d'une pluie diluvienne s'est déchaîné ce matin 7 (août) sur notre localité. La foudre est tombée sur un bâtiment situé en Vuary, appartenant à MM. Savary, agriculteurs. *Elle est entrée par la cheminée*, endommageant le toit. Les dommages sont insignifiants. C'est la seconde fois cette année que la foudre *tombe sur notre ville*. »

***

On annonce qu'un Comité est en voie de *formation*, à Lausanne, pour organiser, dans le courant de septembre, sur la place de Beaulieu, des courses de chevaux comprenant des courses montées et courses attelées dans le genre de celles qui ont eu lieu l'année dernière à l'occasion de la fête cantonale des sous-officiers. De nombreux prix sont déjà annoncés, ainsi que des *inscriptions* de concourants.

***

La reconstruction du bourg de Vallorbes *est vivement poussée et marche à grands pas*. Le quartier incendié offre encore le lugubre aspect d'une place bombardée. Cependant, au milieu de ce vieux Vallorbes anéanti dans la fatale journée du 5 avril, on voit *surgir ce qui sera le nouveau. Sur les quatre-vingt-dix-huit* maisons incendiées, une quarantaine environ sont en construction; quelques-unes mêmes sont déjà couvertes ou près de l'être. La plupart s'élèvent à front de la chaussée principale qui descend vers les forges des sources de l'Orbe. Cette rue a été redressée et assez considérablement élargie; elle aura 8m. pour la voie charretière, et en sus les trottoirs de chaque côtés. *Environ 600 ouvriers sont occupés* aux travaux de construction. La répartition des sommes recueillies soit en Suisse, soit à l'étranger, pour venir en aide aux victimes de l'incendie, n'a pas encore été faite. Il a été seulement distribué à l'origine une somme de 100 fr. à chaque famille.

Valais

Sous ce titre *Les vins à l'Exposition de Zurich*, nous trouvons dans le numéro du 31 juillet du *Journal d'agriculture suisse* un intéressant article signé d'un nom vaudois (M. H. Mercanton). Nous y empruntons *les lignes suivantes*. « L'exposition des vins du Valais est remarquable. Le fendant produit le vin de commerce, sa culture à la vaudoise se répand de plus en plus, tandis que les vins de dessert, d'amateurs et de fantaisie sont l'apanage de la Malvoisie, du Johannisberg, de l'Arvine (La Marque et Coquimpey) de l'amigne. Ces vins étaient fort bien représentés. Le muscat et le gros Rhin (sylvaner) produisent plutôt la quantité *ainsi que le gouet*, l'ennemi du fendant. Mais c'est *surtout par ses vins* rouges de la Dole et du Bourgogne (clawner, pineau) que le Valais se distingue. On a appris à soigner la culture de ces plants et surtout la vendange, le pressurage et les vases. La collection de la *Société vinicole de Sion* était superbe avec ses 50 échantillons de vins courants et de dessert, sans compter les vieux hors concours; mais rien de Sierre ni de Saint-Maurice, c'est regrettable.

« Un mot sur les vins mousseux. Il y en a de Neuchâtel et de Vaud. Grisons et Valais représentés à Lucerne, auraient-ils abandonné la partie? Bien à tort croyons-nous. Ici la manutention est le principal, tellement que le consommateur ne s'inquiète que de la marque. *Ces vins étaient excellents*, donc nos produits suisses sont recommandables.

« Il convient de relever à ce sujet le résultat général qui ressort de l'Exposition: faisons vivre premièrement les producteurs du pays quand ceux-ci exhibent le fruit de *leur intelligence, travaillent au même prix* ou à plus bas prix que l'étranger, pour de la marchandise aussi bonne si ce n'est meilleure. *Il y a là un devoir patriotique*, propre à encourager l'industrie nationale. Ainsi pour avoir de bons vins rouges, adressons-nous à Neuchâtel et au Valais, de même pour le champagne.

« La viticulture doit devenir une industrie, être aidée par la science, par nos gouvernements et surtout par l'initiative individuelle ou collective des sociétés agricoles suivant les paroles de M. Droz, conseiller *fédéral*, chef du Département de l'agriculture et du commerce. « Eveiller le goût de la « science chez l'agriculteur, telle paraît être « la première partie de la tâche qui s'impose « aux hommes soucieux de notre avenir « agricole. » Le ministre de l'agriculture en France disait récemment: « A une époque « comme la nôtre, où l'agriculture a cessé « d'être une routine pour devenir une science, « *où partout dans le monde* elle se trans- « forme au point de vue scientifique, *où la* « lutte n'est possible pour elle qu'à la con- « dition d'être toujours en avant du progrès, « l'instruction du cultivateur est tellement « nécessaire qu'elle n'est plus seulement « une question de richesse *et de fortune*, mais « bien une *question de vie* ou de mort pour « l'agriculture. »

« Espérons que l'exposition actuelle redonnant courage et confiance, sera le point de départ d'un redoublement d'efforts vis à vis de la crise agricole et d'un mouvement nouveau qui mettra la vigne, cette branche si importante de notre prospérité nationale, à la hauteur scientifique et pratique, à laquelle elle doit parvenir et où l'ont devancée *d'autres branches de l'activité* humaine par un perfectionnement progressif. Ce sera continuer l'œuvre de nos pères.

Neuchâtel

La Société d'agriculture du Val-de-Ruz a été réuni dimanche, à Cernier, sous la présidence de M. Frédéric Soguel, au nombre de 30 sociétaires.

L'assemblée a décidé, par raison d'économie et à cause de la surlangue qui règne dans le district, de renvoyer à l'année prochaine le concours d'animaux et produits. La localité qui voudra le concours devra fournir et arranger à ses frais une place fermée suffisante.

Un crédit de 250 fr. a été ouvert au Comité pour encourager les échanges arrondissant la propriété en vue d'améliorer la culture. La répartition de cette somme sera votée plus tard par l'assemblée générale sur préavis du Comité; celui-ci est chargé en attendant, de demander au conseil d'Etat qu'il étudie au plus tôt sur l'invitation qu'il en a reçue du *Grand Conseil*, la simplification des formalités et la réduction des frais d'actes et de cadastre concernant les transports immobiliers; qu'il veuille bien, en outre, réunir les documents relatifs à l'arrondissement de la propriété foncière dans les pays où il est utilisé.

La Société a chargé, de plus, son comité de convoquer, avec le concours de la préfecture, les municipalités du district pour s'occuper de l'achat de taureaux de race et pour liquider la question depuis longtemps pendante de créer une place de vétérinaire de district et d'assurer un traitement au titulaire.

Le comité est aussi chargé de procurer aux sociétaires, aux conditions les plus avantageuses, *les produits alimentaires* (tourteaux, lactina) pour le bétail, et les semences pour les prochaines semailles.

L'assemblée unanime a chargé enfin le comité de prier le conseil d'Etat :

D'encourager les achats de reproducteurs de race et de produits alimentaires et semences;

De ne pas perdre de vue l'étude des questions agricoles qui lui a été renvoyée par le Grand Conseil: liberté de bâtir en bois, assurance du bétail, crédit, enseignement, etc.

Le renouvellement partiel du *Comité* est renvoyé à l'assemblée d'hiver.

Genève

Le conseil d'Etat a reçu une lettre sans signature émanant du bureau d'une assemblée qui a été tenue, samedi soir, dans un local de la rue Guillaume Tell. Cette lettre, conçue en termes violents, somme le conseil d'Etat de mettre en liberté les détenus qui ont été arrêtés à la suite de l'échauffourée du lundi 30 juillet.

Le *Genevois* fait face aux menaces des anarchistes en énumérant tout ce qui est en chantier pour parer aux exigences de la crise ouvrière.

Le Grand Conseil, qui se réunit dans la seconde quinzaine d'août, sera nanti de propositions concernant le raccordement des chemins de fer. Il achèvera la discussion de la loi sur les prud'hommes, de manière à ce que la nouvelle institution puisse fonctionner presque aussitôt. Un projet de loi concernant à titre de réformes l'école professionnelle et la cuisine scolaire, est en élaboration; pour l'hiver, on promet encore le projet d'assurance contre la maladie et la vieillesse.

Avant de se coucher, il se mit à genoux au pied de son lit, devant le grand crucifix de bois aux bras chargés de buis béni, et il observa que le bénitier était à sec et qu'il fallait le remplir.

Il fit de même sa prière, le lendemain, en se levant, ce qui ne lui arrivait guère que dans la semaine sainte ou aux veilles de grandes fêtes.

Il embrassa sa femme, ne but *qu'un petit coup* de vin sur le pouce et attela ses bœufs sans mélanger du moindre mot grossier les encouragements que leurs adressait sa voix. Sa femme, du *seuil* de la porte, le regardait stupéfaite, bouche béante, son tablier plein de miette et de grains *qu'elle* oubliait de jeter à ses poules *caquetant* autour d'elle.

Mais une surprise sans égale fut celle de la mère Chaudon lorsqu'elle eut dans la main la pièce de cinq francs qu'il lui remit en passant. La pauvre vieille regretta d'avoir donné son chat.

Le lendemain était un samedi, jour de marché au chef-lieu de canton. Vaillant s'y rendit; mais ses affaires terminées, il refusa obstinément de s'attabler avec les amis. Il connaissait trop bien le pouvoir du vin pour *faire divaguer une langue* encore mal habile à se garder.

IV

LE CAFÉ DE LA JEUNE FRANCE

Le dimanche suivant fut une journée splendide. Une *pluie assez abondante*, tombée pendant la nuit, avait rafraîchi l'atmosphère, ranimé la végétation, abattu *la poussière des chemins. Au dehors* tout éclatait de lumière et de vie. Une brise légère soufflait à travers les bois et les haies; un soleil radieux mûrissait les dernières récoltes des *champs et commençait* à dorer, *sur les coteaux*, les premiers raisins. Les clochers lançaient aux nues leurs chansons aériennes. A leur appel se *pressaient* les *paysans endimanchés*, les vieux, *en* vestes rondes, les jeunes en redingote; les femmes d'un âge mûr en large tabliers et en bonnets bien blancs, les jeunes filles en robes d'indienne claire et en bonnets chargés de fleurs et de rubans. Tous traversaient, avec des airs de gaieté sereine, la grande place que des groupes d'enfants remplissaient de leurs jeux et de leurs cris.

Tout cet éclat, toute cette joie extérieure n'empêchait point une *partie des habitués de l'auberge*, ou plutôt du cabaret, qui s'intitulait pompeusement « Café de la jeune France, » d'être fidèles à leur poste. Ces habitués se composaient de quelques désœuvrés et de la « jeunesse dorée » du village. Ce n'était certes ni la clarté du lieu, ni la pureté de l'air qui pouvaient les y retenir. Malgré toutes les fenêtres ouvertes, la salle était obscure de *fumée*, jonchée d'allumettes et de bouts de cigares, humide et glissante de salive, les crachoirs y étant inconnus. Aux murs étaient appendus quatre tableaux, jadis blancs, qui faisaient pâmer d'une admiration toujours nouvelle l'aubergiste qui les avait choisis. Les deux premiers étaient seuls innocents. Ils représentaient, l'un un enterrement, avec cette inscription: « Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tués; » l'autre, un tohu-bohu quelconque d'hommes *et de chevaux, de morts et de blessés*, de canons et de drapeaux; cela s'appelait: « Bataille de la Moscova » et aurait pu être nommé tout aussi bien « Bataille des Pyramides » ou « bataille de Leipzig. » Sur le troisième, on voyait des moines dominicains torturant une jeune femme, et on lisait: « l'Inquisition de Rome. » Sur le quatrième, on admirait un capucin, au ventre rebondi, au visage cramoisi et reluisant de graisse, aux joues *gonflées comme deux ballons*, riant à un poulet rôti qu'il élevait au bout de sa fourchette. Cette bestialité avait pour inscription:

Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement.

Tout cela était au point de vue de l'art de l'école de Pellerin, d'Epinal.

Dans la salle, deux joueurs étaient accoudés, en face l'un de l'autre, à une table ou des ronds et des demi-lunes liquides marquaient toutes les places où avaient posé les verres et les bouteilles; en abattant leurs cartes crasseuses, ils les faisaient claquer avec une vigueur qui rappelait des battoirs de laveuses, Trois ou quatre jeunes gens, perdus dans des nuages de fumée, adressaient des galanteries énormes à la servante, qui promenait de la cave au cabaret et du cabaret à la cave, son jupon de percale taché, sous-tendu par une vaste crinoline *sur les deux côtés de laquelle elle était obligée de presser à chaque instant, pour ne pas* entraîner au passage la porte, les tables et les bancs.

(*A suivre.*)

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(*Correspondance particulière de la Liberté.*)

Paris, 7 août

Les nouvelles qui arrivent des départements sur la campagne électorale des con-

sells généraux, témoignent d'une lassitude universelle. Dans certaines régions, les conservateurs s'organisent activement pour la lutte; mais dans beaucoup de cantons elle sera circonscrite entre les *candidats de l'opportunisme* et de l'intransigeance. La rivalité est vive, ardente, et l'administration, malgré son zèle officieux, paraît fort embarrassée. L'instabilité ministérielle doit lui donner à réfléchir.

L'affaire Boland menace de s'éterniser. On pense que, vu la réserve de l'accusateur, motivée par des intérêts judiciaires, il sera difficile d'obtenir des éclaircissements sur cette histoire immorale. D'ici à la session prochaine, les événements auront jeté cette affaire dans l'oubli, malgré les récriminations de la presse intransigeante.

On remarque que pas un journal républicain n'ose entreprendre la justification de la nomination étrange de M. Foucher de Careil à l'ambassade de Vienne.

Au palais du quai d'Orsay on se montre très optimiste sur le dénouement prochain, dit-on, de l'expédition du Tonkin. Le débarquement du corps expéditionnaire va permettre de reprendre l'offensive.

L'ordre est donné de *marcher sur Hué* afin de porter un grand coup. Reste à savoir si des complications avec les troupes chinoises ne contrarieront pas le plan ministériel. Toutefois les dernières nouvelles relatives au Tonkin sont fort commentées. *On fait* remarquer que dès le lendemain de la séparation des Chambres, on apprenait seulement la sortie d'un détachement de notre corps expéditionnaire. Aujourd'hui encore une dépêche officieuse annonce l'ultimatum du commissaire civil relatif à la prise de Hué. On compare cette activité du corps expéditionnaire au silence et à la réserve observées jusqu'au dernier jour de la session parlementaire.

Quant à l'attitude de la Chine, on lit dans le *Journal des Débats* :

« Le céleste Empire ne prend même plus le soin d'entourer de quelques précautions de pure forme la guerre par procuration qu'il fait à la France depuis le jour où les premières hostilités ont éclaté dans le Tonkin.

« Il est de toute évidence qu'une pareille façon de mettre en pratique les principes du droit des gens ne saurait être indéfiniment *tolérée, même* dans l'Extrême-Orient. Le moment ne tardera pas à venir où le gouvernement de Pékin sera mis en demeure de s'expliquer, car il ne saurait se flatter de continuer indéfiniment à se dire neutre à Paris et à prendre ouvertement parti contre nous au Tonkin. »

Le groupe du Crédit foncier manque d'animation. On commente en Bourse un article de la *France*, dont les conclusions sont assez vives à l'égard de cet établissement et de ses annexes.

Les obligations hypothécaires des chemins serbes restent à 402 fr. 50

ALSACE-LORRAINE

Par application de l'article dictatorial, le maréchal-gouverneur a interdit la publication du journal *Metz*, qui devait paraître sous la direction politique de M. Antoine, député.

AUTRICHE-HONGRIE

Le gouvernement autrichien répondra à la demande de la France, concernant l'abolition des capitulations en Tunisie, après la réunion des délégations, c'est-à-dire au mois de novembre.

Le cabinet de Vienne approuve en principe le projet du gouvernement français, mais il ne veut pas donner son assentiment définitif avant d'avoir pris l'avis des délégations, qui seront convoquées au mois d'octobre.

Le nouvel ambassadeur de France est attendu à Vienne au mois de septembre, époque où la cour et tout le monde officiel seront rentrés dans la capitale.

ALLEMAGNE

Plusieurs feuilles avaient annoncé qu'un certain nombre de prêtres catholiques autorisés par l'ancien archevêque de Posen et Gnesen à remplir des fonctions ecclésiastiques sans nomination légale, et condamnés à l'expulsion pour le fait d'avoir illégalement rempli ces fonctions, par application de la loi de mai 1874, songeraient à y revenir et exercer les fonctions ecclésiastiques, se fondant sur les dispositions de la loi du 11 juillet dernier. A ce propos un organe très officieux publie des observations qui ont été très remarquées, en raison des circonstances actuelles. Il paraît, disent les *Politische Nachrichten* de Berlin, que cette nouvelle a été lancée pour servir de ballon d'essai et pour voir la mesure de la longanimité du gouvernement prussien vis-à-vis des organes de l'Eglise catholique, car il n'est pas admissible que l'on croie sérieusement que la loi du 11 juillet *permet la réalisation du* projet en question (le retour des ecclésiastiques exilés) et assure l'impunité à ceux qui *tenteraient une* pareille entreprise. La nomination faite par l'ancien archevêque de Posen est nulle (?) et n'autorise donc pas à l'*acceptation de charges ecclésiastiques* pour lesquelles le droit de présentation est maintenant supprimé. On ne saurait donc en inférer un droit à l'application du § 1 de la loi de juillet. De ce que jusqu'ici l'art. 4 de la loi de mai 1874 n'a pas été appliqué, il ne s'en suit pas qu'en cas de nécessité l'autorité n'y pourra avoir recours pour maintenir les droits de l'Etat. En présence de l'audace toujours croissante des catholiques polonais, il conviendrait peut-être de frapper *un coup qui servirait d'exemple à ceux qui* croient que l'Etat est désarmé.

Ces lignes ont leur signification. Sans y attacher une importance excessive, on y voit aisément de quelle nature sont les *dispositions conciliantes* des autorités envers *les catholiques*.

ESPAGNE

Les généraux Serrano, Lopez et Dominguez et d'autres membres de la gauche dynastique *ont protesté contre l'insurrection* de Badajoz et offert leurs services au gouvernement.

Le général Blanco a ouvert une enquête à la suite de laquelle le préfet a découvert que des émissaires de Zorilla étaient venus *à Badajoz pour ordonner le soulèvement*.

RUSSIE

Il y a quelques jours des troubles antisémitiques sérieux ont éclaté à Ekaterinoslaf dans une province voisine de celles où *se sont produit les troubles* de 1881.

D'après le compte-rendu officiel qui n'a été publié que samedi les troupes des environs de cette ville ont dû réprimer le désordre. Il y a dix personnes tuées et trente blessées.

Des maisons et des magasins appartenant à des juifs ont été pillées par la foule composée d'ouvriers de chemin de fer et d'autres ateliers, le jour de la fête de Saint-Elie. L'ordre est maintenant rétabli, mais des *patrouilles parcourent encore la ville*. Le conseil municipal a demandé une sotnia de cosaques à la garnison de Kharkoff et a voté 5,000 roubles pour être distribués aux juifs sans asile.

Des troubles antisémitiques ont également *éclaté à Rostoff sur le Don*.

D'après de nombreux renseignements, les troubles ont été fort graves.

Pendant 2 jours, la populace a maltraité les israélites de la façon la plus cruelle.

Un grand nombre de débits de liqueurs ont été pillés et démolis.

Une centaine de juifs ont été tués et blessés.

CANTON DE FRIBOURG

On nous écrit du district du Lac :

« Dans son numéro 58, du 22 jnillet dernier, le *Murtenbieter* a pris prétexte d'un droit de mutation réclamé par l'Etat de Fribourg à un ressortissant bernois, pour faire appel à la haine contre les institutions fribourgeoises. Je me hâte de dire que cette provocation odieuse est restée sans effet, ou plutôt, il y a eu une indignation générale, non seulement parmi les Fribourgeois, mais aussi parmi les Bernois domiciliés dans notre district, à qui l'appel était adressé.

« L'indignation a été d'autant plus grande que personne ne s'est trompé sur l'auteur de cet article; on sait qu'il est dû à la plume, ou tout au moins à l'instigation du premier magistrat de notre district qui est en même temps un des membres du Comité de rédaction du *Murtenbieter*. Nous avons nommé *M. Friolet, président, notaire et conseiller communal* de Morat. Cette dernière place, il la doit à une seule voix de majorité des électeurs de la ville de Morat.

« *Je n'ai pas l'intention* de discuter la question du droit réclamé à un Bernois à l'occasion de la transmission des biens immobiliers de la femme au mari (art. 88 du code civil bernois). Je partage l'avis de beaucoup de citoyens qui estiment que Monsieur Friolet, au lieu de se plaindre des exigeances excessives du fisc fribourgeois, ferait mieux de modérer l'esprit de fiscalité du conseil communal de Morat, au sein duquel *une voix* de plus que la majorité absolue l'a appelé à siéger. Je n'en finirais pas, en effet, si j'avais à vous faire l'énumération des impôts que la commune de Morat perçoit sous toutes les formes, pour faire les frais de l'administration communale peut-être la *plus coûteuse, relativement* à la population, qui existe dans toute la Confédération. Mais il est surtout une taxe qui devrait être un peu diminuée, celle des centimes additionnels perçus sur les successions indirectes ouvertes sur le territoire de Morat; *cet impôt est le double* de celui perçu par l'Etat.

« Je ne veux pas, ai-je dit, discuter la question du droit de mutation réclamé aux époux bernois. Cette question a été traitée d'une manière remarquable, par M. Bise, directeur de l'enregistrement, dans une lettre envoyée à la Rédaction du *Confédéré*. Mais j'appelle votre attention sur un passage de cette lettre qui fera connaître l'homme à qui tous ceux qui, chez nous, *veulent maintenir la bonne entente* et la concorde entre les citoyens des différents cantons, attribuent l'article du *Murtenbieter*. M. Bise, en terminant son intéressant exposé, s'exprime en ces termes : « J'ajoute-« rai que l'inspirateur du *Murtenbieter* est « *fort mal placé pour parler de vexation et* « d'inconstitutionnalité, *car son article n'est* « *autre chose qu'une revanche des pénalités* « *que lui ont attirées les illégalités qu'il a* « *commises*.

« *Voilà qui est clair.* Ce n'est pas l'amour de la justice et de la légalité; ce n'est pas la noble défense, par la voie de la presse, de citoyens lésés dans leurs droits, qui ont inspiré les protestations du *Murtenbieter;* mais c'est une mesquine vengeance, une « *vengeance provoquée par des pénalités en-* « *courues en suite* d'illégalités commises. »

« Il serait à désirer que le *Bund*, et d'autres journaux bernois qui, de bonne foi je n'en doute pas, ont reproduit l'article du *Murtenbieter*, publient aussi la réponse de *Monsieur le directeur* de l'enregistrement. Cette réponse, je puis vous l'affirmer, a produit une excellente impression dans le district du Lac.

« En présence de semblables explications, un journal sérieux et loyal se serait fait un devoir d'en reconnaître le bien fondé ou de les réfuter. Mais une semblable discussion n'entre ni dans les aptitudes ni dans les habitudes du *Murtenbieter*. Dans le cas qui nous occupe, la haine personnelle a aveuglé *l'inspirateur de la feuille moratoise* ; il pouvait rendre aux Bernois qu'il a pris sous sa protection *le service de leur éviter un procès*, et il pouvait rendre encore à bien d'autres citoyens le service de les éclairer, par une discussion honnête et courtoise. Mais non, on se laisse *entraîner par la passion*.

Quelle suite le *Murtenbieter* a-t-il donnée à la question soulevée par lui? A propos d'un article de la *Freiburger-Zeitung* qui dit quelques dures vérités à M. le président Friolet, l'organe de ce dernier s'en prend tout d'abord à un jeune juriste moratois qu'il s'imagine être l'auteur de cet article; puis il fait une sortie aussi ridicule que malveillante contre le contrôleur des hypothèques du district du Lac, auquel il fait un crime de s'être conformé strictement, dans cette question des époux bernois, à la loi sur l'enregistrement et à l'interprétation qui en était faite dans les instructions de ses supérieurs hiérarchiques.

« Un pareil procédé n'a pas lieu d'étonner de la part d'un *homme qui, comme l'a dit* M. le directeur de l'enregistrement, *a encouru des pénalités pour les illégalités qu'il a commises*. De là probablement aussi la haine contre ce contrôleur, parce qu'il a fait son devoir, et parce qu'il a été approuvé et soutenu par ses supérieurs lorsqu'il leur signalait des officiers publics qui manquaient gravement à leurs obligations.

« Le *Murtenbieter*, qui ne saurait comprendre qu'un employé fasse son devoir parce que c'est son devoir, veut voir chez le contrôleur de l'enregistrement des préoccupations d'une autre nature, la pensée d'améliorer son traitement en percevant des provisions. A cela, il n'y a qu'un mot à répondre. *Chacun saura vous dire*, à Morat et même ailleurs, les noms de *certains fonctionnaires* de notre district qui se sont fait une réputation de rapacité ; chacun saura vous dire de quelle manière *ces fonctionnaires* appliquent le tarif.

« A cet égard des plaintes fort vives se font entendre dans notre district, et ces plaintes vous les retrouverez dans la bouche des agents de poursuites et des membres du barreau de la capitale qui ont à traiter des affaires à Morat. Pourquoi la presse hésiterait-elle à se faire l'écho de ces justes plaintes? Pourquoi les autorités compétentes ne seraient-elles pas appelées à les examiner? On saurait alors ce qu'il faut penser du *désintéressement* des amis du *Murtenbieter*, de leur *dévouement* aux intérêts du district, de tant d'autres qualités dont ces hommes se targuent pour égarer l'opinion publique, ce *qui ne peut leur réussir qu'auprès* des personnes qui n'ont pas été dans le cas de les apprécier par leur propre expérience.

Un petit vigneron.

—

De la Broge, 8 août.

Monsieur le Rédacteur,

Dimanche a eu lieu au château d'Estavayer une réunion, convoquée par Monsieur le préfet du district de la Broye, à l'effet de discuter sur l'opportunité d'user dans notre canton de la faculté inscrite à l'art. 210 du Code fédéral des obligations, soit de créer, par voie législative, le droit de gage sur le bétail, par le seul effet d'une inscription dans les registres publics, sans la remise de la chose au *créancier gagiste*.

Vingt personnes de toutes les parties du district avaient répondu à l'appel de Monsieur le préfet.

On fut d'accord pour reconnaître que l'innovation proposée par M. le député Marmier, *jetterait une grande perturbation dans notre* contrée.

Aucun motif sérieux ne fut émis en faveur de la motion.

Au contraire, chacun avait à signaler des inconvénients graves, des cas de fraude inévitables.

Les transactions seraient forcément gênées. Qu'on se représente un agriculteur dont le bétail est engagé en faveur d'un banquier de Fribourg et d'un établissement de banque d'Estavayer. Une *occasion* se présente de faire un marché avantageux, une foire a lieu; notre emprunteur ne peut vendre une seule pièce de bétail, sans avoir obtenu une libération partielle au gage, chez les deux banquiers. Ceux-ci l'accorderont-*ils* ? On *peut en douter. Que de démarches* pour l'obtenir!

Le crédit public diminuerait. En effet, la constatation que le bétail d'un emprunteur serait engagé empêcherait tout nouvel emprunt, ce qui serait quelquefois presque la ruine. En outre le bétail peut périr, diminuer de valeur: les prêteurs préfèrent encore les cautions au gage du bétail.

L'inopportunité de la motion fut votée à l'unanimité.

—

La frontière gruérienne est de plus en *plus serrée par la fièvre aphteuse. Encore* un troupeau qui vient d'être atteint dans le canton de Vaud, sur la montagne du Gros-Coudon, qui est limitrophe avec le territoire *de Montbovon*.

Au prix des plus grandes précautions, on avait réussi à concentrer la maladie, et les deux troupeaux, l'un vaudois, l'autre fribourgeois, qui en étaient atteints, étaient en pleine voie de guérison. Mais on a laissé malheureusement arriver un troupeau sain dans le pâturage du Gros-Coudon, attenant à celui du Solaqui, où se trouvait la maladie; de là est venue la propagation de la fièvre aphteuse sur le territoire vaudois.

Les pâturages de Solaqui et du Gros-Coudon font partie de la commune vaudoise du Châtelard.

La police fribourgeoise redouble de vigilance; deux gendarmes surveillent continuellement la frontière et ne perdent pas de vue le bétail qui se trouve dans cette montagne.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

—

ISCHL, 8 août.

L'empereur d'Autriche est allé à la rencontre de l'empereur d'Allemagne jusqu'à Ebensee où les deux monarques se sont saluées de la *façon la plus cordiale*.

Leurs Majestés ont pris ensemble le train jusqu'à Ischl et sont arrivées à midi précis à la gare où les attendait l'impératrice Elisabeth qui a accompagné en voiture l'*empereur d'Allemagne* jusqu'à l'hôtel Elisabeth.

L'empereur d'Autriche s'y est rendu également, accompagné du prince de Reuss. Une foule immense formait la haie sur leur passage et faisait retentir les airs des acclamations les plus enthousiastes.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

—

La dynamite. — La ville de Roanne a été mise en émoi dans la nuit de samedi à dimanche.

Vers onze heures du soir, des individus restés inconnus, avaient placé une bombe chargée de ferraille sur le rebord d'une des fenêtres du café Helvétique, tenu par Madame Raffin, y avaient mis le feu et pris la fuite.

La détonation produite par cet engin destructeur a été formidable et a réveillé en sursaut une grande partie des habitants du centre de la ville.

Les carreaux de la fenêtre ont été brisés par la commotion et les projectiles.

Un consommateur a été légèrement blessé par un éclat de verre.

Il est très étonnant et en même temps très heureux que personne n'ait été blessé par les morceaux de fer contenus dans la bombe.

Vers minuit, une deuxième détonation se fit entendre.

Une bombe pareille à celle placée au café Helvétique avait été mise sur une des fenêtres de l'usine de tissage Chabrier, située rue Brisson, à peu près à 400 m. de l'endroit où avait eu lieu la première explosion.

Mais là, comme chez Mme Raffin, il n'y a eu aucun accident de personne à regretter. La fenêtre seule a été brisée.

Pendant toute la nuit, jusqu'à six heures du matin, la police et la gendarmerie ont battu dans tous les sens les rues de la ville; mais sans rien remarquer de suspect.

Tout fait craindre que ces deux tentatives ne restent impunies; l'audace des criminels s'en accroîtra et Roanne semble destiné à se trouver sous le coup de la terreur qui depuis un an, jour pour jour, règne dans la région de Montceau-les-Mines.

—

On écrit à la *Gazette de Thurgovie* :

« Depuis l'inauguration de la chapelle de Tell, les visiteurs affluent chaque jour pour contempler les fresques de Stückelberg. Il est intéressant d'entendre et de comparer les divers avis qu'ils émettent. En général, les chefs-d'œuvre du peintre ne manquent pas de captiver les yeux. Cet art qui, quoique nouveau, respecte cependant pieusement la tradition, le grand nombre de physionomies originales, et la vigueur du dessin correspondant à la puissance des actes du drame de 1307, assurent à ces tableaux un effet auquel ne peuvent échapper ni l'homme cultivé, ni l'homme sans instruction.

« Mais le vieux proverbe allemand : *Qui bâtit au bord du chemin trouve beaucoup de critiques*, n'a pas pour cela perdu ses droits. Les réserves que l'on entend formuler concernent soit le ton des couleurs, que quelques-uns trouvent trop chaud et visant trop à l'effet, soit le groupement des personnages, que l'on voudrait plus harmonieux dans tel tableau, moins harmonieux dans tel autre, etc.

« Un des « hommrs libres » de Schwyz, en commerce continuel avec les paysans et les étrangers, a, me semble-t-il, trouvé la note juste en disant : « Il doit y avoir quelque chose de bon là-dedans, puisque, jusqu'ici, je n'ai entendu personne en parler sans respect. »

« Ce qui fait surtout le prix de ces tableaux pour les habitants des Waldstætten, c'est l'habileté avec laquelle le maître a su choisir et rendre les physionomies populaires les plus belles et les plus typiques de sorte que le peuple des vallées se retrouve idéalisé dans son œuvre. L'ami des beautés naturelles et originelles de la patrie ne peut s'empêcher, à l'aspect de cette rare production de l'art historique suisse, de désirer que de splendides études de Stükelberg, inconnues encore du grand public, à part celles qui ont été rassemblées dans la galerie de tableaux et dans le pavillon du Club alpin de l'exposition de Zurich, où elles attirent l'attention des visiteurs, soient réunies en une collection officielle et deviennent le bien commun. »

M. Soussens, *Rédacteur*

Société de Tir
de la Ville de Fribourg.

Nous informons les membres de la Société de Tir de la Ville de Fribourg, ainsi que les amateurs, que le tir du **12 courant** aura lieu à Perolles à 300m, **le matin de 8 à 11 1/2 heures** au lieu de l'après midi.

Par suite de coincidence avec la fête cantonale de gymnastique le tir du 19 courant aux Grand' Places n'aura pas lieu.

Le second tir franc est fixé sur les **26, 27 et 28 Août**. Somme exposée **3500 frs.**

Le Comité.

DÉPOT
de vins blancs et rouges à des prix très avantageux chez Auguste PEYRAUD à Bulle, maison proche du couvent des révérends Pères Capucins. (499)

A VENDRE
à bas prix, trois POMPES
Tuyaux toile et caoutchouc de toutes grandeurs chez Mme Veuve **HERZOG,** *Grande Place, Vevey.* (H 4126 F) (369)

AVIS

Le soussigné prévient l'honorable public qu'il vient de s'établir, en cette ville, comme menuisier ébéniste et qu'il se charge de tous les ouvrages et réparations, à des prix modérés.

Il échangera de même des meubles anciens contre des meubles neufs.

(521) **Joseph Ruetsch.**
au bas de la rue des Alpes.

A REMETTRE

Pour cause de santé, le magasin situé en face de la *Croix blanche* à la rue de Romont. On liquide toutes les marchandises au 10% au-dessous des prix habituels.

M. Chassot, *négociant*
(532) Rue deRomont, 244.

INSTITUT
De l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge.
AU PÈLERINAGE MELCHTHAL (OBWALDEN)

Cet établissement catholique s'engage à donner aux jeunes filles qui lui sont confiées une instruction suffisante, une éducation religieuse, morale et pratique.

Le prix de la pension est très modique, de sorte que toutes les jeunes filles, même celles des familles plus ou moins aisées peuvent facilement être placées dans un établissement où elles apprendront non seulement la langue allemande, mais encore tous les travaux nécessaires à leur condition.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au révérend Directeur de l'Institut. (523)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE.

UN CURÉ DE CAMPAGNE
AU XIXme SIÈCLE
VIE DU VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE-MARIE VIANNEY
CURÉ D'ARS
PAR Mme É. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ
2 vol. in 12. — Prix brochés : 4 fr. 50. — Édition de luxe avec gravures illustrées : 10 fr.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

VIE DE LA SŒUR SAINT-PIERRE
CARMELITE DE TOURS
ÉCRITE PAR ELLE-MÊME

mise en ordre et complétée à l'aide de ses lettres et des annales de son monastère, par M. l'abbé Janvier, doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Tours, directeur des prêtres de la Sainte-Face.

Avec approbation de Mgr l'archevêque de Tours. Prix 3 fr. 50.

PETITES MÉDITATIONS
pour tous les jours de l'année
par M. l'abbé Alfred Gilly, docteur en théologie et en droit canon, chanoine de la cathédrale de Nîmes.
2 vol. in 12. — Prix : 4 frs.

On trouve à l'Imprimerie catholique.

A PRIX RÉDUIT
Choix de bons romans pour bibliothèques.

CÆCILIA
Journal mensuel de musique religieuse.
5me ANNÉE 1883.

Abonnement annuel : 2 fr. pour la Suisse et 2 fr. 50 pour les pays de l'Union postale. S'adresser à M. **J. GURTLER,** *à Boncourt, Suisse,* ou aux bureaux des postes.

En vente à l'Imprimerie Catholique :

HISTOIRE DE THONON
ET DU
CHABLAIS

Dès les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution française, par L.-E. Piccard, membre de l'Académie salésienne.
Prix : 7 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique

CONFÉRENCES
AUX DAMES DE LYON
PAR
MGR MERMILLOD
2 volumes in-12, prix : 3 fr.

HENRI LASSERRE
L'Esprit et la chair, théorie matérialiste, théorie catholique, philosophie des macérations.
Un volume in-18 de v-190 pages . 1 fr.
Les serpents, étude d'histoire naturelle et de politique.
Un volume in-12 de 204 pages . . 2 fr

En vente à l'Imprimerie catholique

LUGANO
ET
SES ENVIRONS
Avec un plan de la ville et un petit indicateur commercial.

GUIDE POUR LES ÉTRANGERS
Par Joseph Grassi. — Prix : **2 fr. 50.**

BROCHURES
de propagande
La médaille miraculeuse de Marie Immaculée, ou les espérances de l'Eglise. Prix : . . . . . *20 cent.*
Le Congrès eucharistique de Liège. Discours de MM. de Belcastel et Verspeyen . . . . . *20 cent.*
Le respect humain. . . . . . *20 cent.*
Les Indulgences . . . . . *20* »

PATRONAGE

Une jeune personne de 17 ans ayant reçu une bonne éducation, habituée aux soins d'un ménage et possédant même quelques connaissances culinaires, désire se placer dans une bonne famille pour apprendre le français. Elle ne demande pas de gages. S'adresser à M. Pfister, recteur curé catholique de Winterthour. (505)

Une jeune femme française possédant de bons certificats désire trouver de l'occupation soit comme fille de chambre soit comme concierge, dans une famille ou un établissement charitable. S'adresser au (510) directeur.

On demande pour le canton de Zoug une personne pour la cuisine et le ménage de 22 à 30 ans, on désirerait qu'elle sût un peu l'allemand. (509)

On prendrait un jeune homme en pension dans une paroisse catholique du canton de Neuchâtel. Bonnes conditions. (506)

On demande dans une famille catholique de Berne une fille de magasin sachant et modeste. (512)

On demande à Thun une bonne cuisinière. (511)

On demande à Lucerne une jeune fille de 16 à 17 ans parlant le français pour aider dans un petit ménage ; pas de rétribution les premiers mois. (507)

FONDEMENTS
DU CULTE DE MARIE
PAR
M. l'abbé GÉRARDIN
Missionnaire apostolique
Un joli volume in-18. — 2e édition
Franco 2 fr.
Imprimerie catholique suisse

Ouvrage revêtu des approbations de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon et de NN. SS. les Evêques de Verdun, Orléans, Bayeux, Vannes, Genève.

En vente à l'Imprimerie catholique
et dans toutes les librairies.

Manuel pratique de botanique. Propriétés des plantes, leur utilité et leur emploi dans la médecine, la pharmacie, les arts industriels, l'économie domestique, etc.
Par Ed. LAMBERT
4 vol. petit in 8°, enrichi d'un très grand nombre de gravures. Broché : 5 fr.

Flore des Alpes, comprenant la description des plantes indigènes et des plantes cultivées, les propriétés de chaque famille, etc.
Par le Docteur BOUVIER
2me édition, 1 vol. petit in 8°, 12 fr.
En vente chez tous les libraires. (464)

Occasion extraordinaire
On trouve, à l'Imprimerie catholique, des livres de prix, belle reliure, excessivement bon marché.